

La seyn. l. 6 Mars 1774. Le quain. de la ville
de la seyn. sign. Etienne. Nous vous Rijet de l'arrestation
de Coulon (vrai) certifions que la signalee apertu ci-dessus est
de Monsieur Etienne sign. de la ville de la seyn. et que j'ai
deut y être apertu. Coulon. l. 11 Mars 1774
Avec de Debut. l. 11 Mars 1774. l. 11 Mars 1774.

[illegible]

Sur la déclaration à moi faite par _____

Agé de _____	anc. profession d _____	domicilié à _____
qui a dit être _____	d _____	et par _____
Agé de _____	anc. profession d _____	
domicilié à _____	qui a dit être _____	d _____

Et ont les déclarants _____

Constaté, suivant la loi sur moi _____

~~remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants~~

MAIRIE DE La Roche

ARRONDISSEMENT D'Amboise

[illegible][illegible]

Approuvé par le quartier vingt sixième régiment de cavalerie
remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
présent acte a été donnée aux déclarants.



MAIRIE D. de la Grande

ARRONDISSEMENT D. *Evreux*

Du Dix-neuf Mars an mil huit cent soixante-quatorze à neuf heures du mat.

ACTE DE DÉCÈS de Louise Monique Desirée Olivier épouse
de Jean Baptiste Boudouard

[illegible]

Sur la déclaration à moi faite par Joseph Pierre
 âgé de vingt-neuf ans, profession d. ouvrier en chaussures domicilié à re Garde
 qui a dit être veuf d. de défunte et par Agnes Huet
 âgé de septante deux ans, profession d. ouvrière
 domicilié à re Garde qui a dit être veuf d. de défunte.
 Et tous les déclarants, Agnes
 Constaté, suivant la loi par moi Joseph Franc adjoint Tollyne

par M^{re} le Maire P. La Garde _____
remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
présent acte a été donnée aux déclarants. _____

MAIRIE DE LA CROIX-ROUGE

ARRONDISSEMENT D. *Beaulieu*

Du Deux avril an mil huit cent soixante-quatorze, à Trois heures du soir.

ACTE DE DÉCÈS de Léon Marius Martin, veuf de
Eugénie Louise Galueil

le jeux d'hui à trois heures du matin, décédé
d. campiole Agé de soixante ans né à Hyères profession
département d. Var domicilié à la Garde
fil. d. feu Pons gendre Martin
J et d. feue Marie Rose Rose

Je soussigné, propriétaire d'immubles à Bayou (var)
 par la déclaration à moi faite par Henri Hén
 âgé de septante deux ans, profession d'Armementier, domicilié à La Garde
 qui a dit être assise en décès d'un défunt et par H. Hen
 âgé de cinquante quatre ans, profession d'Armementier, en résidence
 domicilié à La Garde qui a dit être assise en décès d'un défunt.

Et ont les déclarants, signé _____
 CONSTATÉ, suivant la loi par moi Joseph Proune adjoint delégue
par M^r Le Moine D^e la Garde _____
 remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
 présent acte a été donnée aux déclarants. _____

présent acte a été donné aux déclarants

J. Bouffier



True

J. M. W.